

# Communiqué

## LE SGETQ EXIGE QUE LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR TÉLÉ-QUÉBEC SOIT SOUMIS À UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE

Montréal, le 11 mars 2005 — Le Syndicat général des employé(e)s de Télé-Québec (SGETQ) exige que la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, soumette le rapport du groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec en commission parlementaire afin que son contenu soit débattu sur la place publique.

« Nous estimons que les recommandations du rapport doivent subir le test d'une commission parlementaire avant d'être avaluées car nous croyons que les conclusions reposent sur des affirmations tendancieuses, des comparaisons boiteuses, des données chiffrées erronées et des avenues paradoxales » a indiqué la présidente du SGETQ, Mme Annick Charette, dans une lettre qu'elle a fait parvenir aujourd'hui à la ministre Beauchamp.

La porte-parole constate d'entrée de jeu que les craintes exprimées par son syndicat en audiences publiques l'automne dernier quant à une orientation «privatisée» des conclusions du rapport en raison de la sur-représentation de l'industrie privée au sein du Groupe de travail se révèlent aujourd'hui entièrement fondées.

« De plus, il est faux de prétendre que le personnel affecté à la production interne de Télé-Québec ne travaille que pour réaliser 70 heures d'émissions par année. Ce même personnel est aussi affecté à la prestation de services auprès des producteurs privés qui tournent à Télé-Québec, de même qu'aux besoins périphériques de l'entreprise » de signaler la présidente.

Le SGETQ se demande comment le Groupe de travail peut, d'une part, exiger de Télé-Québec qu'il réduise ses effectifs d'une centaine de personnes et annoncer de l'autre côté que l'application des recommandations du rapport créera quelque 600 emplois.

« Tout le monde comprend que, si c'est véritablement le cas, ces emplois seront créés dans le secteur privé et que cet état de fait favorise une précarisation des conditions de travail des artisans compte tenu de la philosophie mercantile des producteurs privés. Et je reste dubitative quant à la validité de ce calcul » de s'interroger Mme Charette.

Dans le domaine des émissions d'information et des affaires publiques, le SGETQ estime que seule une télévision publique est en mesure de les produire puisqu'elle est capable d'offrir un espace éditorial suffisant qui ne subit pas l'autocensure des impératifs commerciaux et des pressions politiques.

L'augmentation de la production en région et de sa présence à l'écran est certes honorable et souhaitable, mais les moyens proposés ne permettront pas de bien refléter les réalités régionales et d'y accroître l'emploi. La totalité de cette production étant refilée à l'industrie privée, les producteurs des grands centres en profiteront pour établir de petites succursales dont la production sera contrôlée encore par Montréal. Le rapport Bédard fait totalement erreur en réduisant le rôle des neuf bureaux régionaux à celui « d'accompagnateurs » pour les producteurs privés. De plus, les régions verront rapidement s'appauvrir leur patrimoine télévisuel, actuellement archivé et préservé par les bureaux régionaux de Télé-Québec puisque la possession des droits des émissions relève des producteurs.

Parmi les nombreux paradoxes relevés, celui d'augmenter le temps publicitaire à 12 minutes l'heure, qui représente dans les faits une hausse de 50% sur la pratique actuelle, afin d'assurer plus de revenus au télédiffuseur, tout en exigeant de ce dernier de maintenir son code de déontologie en la matière (émissions jeunesse et cinéma exempts de pauses commerciales). Le tout risque de représenter un beau casse-tête.

«*Nous nous demandons comment Télé-Québec pourra réussir, en appliquant cette mesure, à se distinguer de la télévision commerciale, comme le demande le Groupe de travail* » de faire remarquer Mme Charette

De même, qu'arrivera-t-il des fameux effets de levier économique que produisent les fonds publics en télédiffusion (majoritairement fournis par le gouvernement fédéral) le jour où les instances décideront d'en réduire le montant ou de carrément fermer le robinet?

Autre paradoxe, celui où on demande à Télé-Québec de ne pas acquérir de séries étrangères qui pourraient être diffusées à d'autres antennes. Pour en laisser le bénéfice d'estime et les retombées financières aux diffuseurs privés?

Le président du Groupe de travail, Claude Bédard, reconnaît que les services éducatifs fournis par Télé-Québec, fonctionnent très bien et remportent énormément de succès. Or, il propose que ces activités hors programmation soient retirées du giron du télédiffuseur. Cette mesure est un autre moyen de vider Télé-Québec de toute substance, de l'amputer d'un élément qui le distingue des autres télédiffuseurs par son arrimage au milieu scolaire et son service de distribution sans but lucratif.

Le SGETQ note que le Groupe de travail a retenu deux des propositions mises de l'avant par le syndicat, à savoir que le Gouvernement du Québec accorde un financement triennal à Télé-Québec et lui verse une enveloppe spéciale afin de radier une partie des frais d'inventaire d'émissions.

Le SGETQ tient par ailleurs à souligner positivement le fait que la directrice de la programmation de Télé-Québec, Mme Louise Gendron, qui était membre du Groupe de travail, n'a pas signé le rapport.

Si la ministre Beauchamp semble avoir définitivement fait son nid en déclarant que « *l'avenir de Télé-Québec passe par les producteurs privés* », le SGETQ lui demande qu'elle ait au moins le courage d'en débattre en commission parlementaire car Télé-Québec appartient à l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

Source : Sylvio Morin  
Vice-président à l'information  
SGETQ  
(514) 521-2424, poste 2035



35 ans  
d'entraide